CC PETITE CAMARGUE - BUDGET SPANC - DM (projet de budge

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024 ID: 030-243000593-20240619-DL2024_06_63-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 24 (et 11 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : 35
Pour : 29
Contro :

Contre : Abstentions: 6

Date de convocation: 13/06/2024

Présenté par (1) M. le Président, A Vauvert le 19/06/2024 (1) M. le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Vauvert, le 27/03/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMROUT Leila	
BELAOUNI Nadia	Absente
BENEZET Véronique	
BERRUS Eric	272
BRUNDU André	
CALBA Carole	Absento excuse
CAYZAC Mylène	a
CHALMETON Francine	PROCURATION
CHOPARD Annick	Albopard
DENAT Jean	PROCURATION
EMMANUELLI Laurence	Ahum Sin .
ESPUCHE Christiane	Caly
FRANC Jean-Paul	PROCURATION
GARNIER Serge	
GERAUD Jean-Paul	premo
GUYOT Katy	PROCURATION
KUFFER Martine	WX.
LEBOIS Didier	Jett.
MAUMEJEAN Bernadette	PROCURATION
MEGIAS André	PROCURATION

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024 ID: 030-243000593-20240619-DL2024_06_63-DE

CC PETITE CAMARGUE - BUDGET SPANC - DM (projet de budge

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

D

MEIZONNET Jean-Louis	PROCURATION
MICHALSKI Elisabeth	PROCURATION
MOUSSA Farouk	V James
OUJEDDOU Rachida	Machiali
PASCAL Bruno	12100
PEREDES Jérémy	PROCURATION
PINON Isabelle	PROCURATION
RIOS Sandrine	No.
RUBIO Rodolphe	(000)
RUIZ Nelly	, mo
SOMMACAL Christian	
TENA Joël	a True
THOMAS Jean-François	1
TICHET Christophe	AS)
TOUHAMI Mohamed	PROWRATION
TURRIBIO Françoise	hien's
VAUTRIN Véronique	fauts.

Certifié exécutoire par (1) M. le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25/06/202 4

A ,le

Vauvert, le 19/06/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président, André BRUNDU

